

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	19.03.2014			DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Conseil d'Etat		Lié à: ad 14.601
Titre: Amendement au projet de loi instaurant un moratoire sur les forages destinés à la recherche ou à l'extraction d'hydrocarbures		
Contenu: Art. 34a (nouveau) ¹ Dans le cadre du permis de recherche ou d'octroi de concessions, aucun forage destiné à la recherche ou à l'extraction d'hydrocarbures n'est autorisé avant le 30 juin <u>2019</u> . (suite inchangée...)		
Motivation (facultatif):		

